

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 12

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

L'automne en Suisse au fil des jours

1^{er} octobre. — Départ discret des terroristes de Kloten dans la nuit du 30 septembre au 1^{er} octobre.

Le Conseil national approuve à l'unanimité le projet d'amendement constitutionnel relatif à la lutte contre la pollution de l'air et des eaux et le bruit.

11 députés jurassiens refusent de prendre part à la réunion organisée par la Commission fédérale des bons offices (Cinq Sages) qu'ils accusent d'avoir traité unilatéralement avec le gouvernement bernois.

Le poète vaudois Philippe Jacottet obtient le Prix C.F. Ramez. Après cinq ans de travaux, ouverture du centre commercial et passage souterrain reliant la gare à la Bahnhofstrasse à Zurich.

2 octobre. — Ouverture de la campagne lancée par la ligue suisse contre le cancer pour collecter des fonds destinés au financement de la recherche contre le cancer (montant espéré : 6 millions).

3 octobre. — Congrès de gérontologie au Tessin. Des experts éminents se penchent sur les problèmes de la vieillesse et de l'hospitalisation des personnes âgées.

La Nouvelle Société Helvétique institue une conférence permanente de prospective visant à déterminer l'avenir souhaitable de la Suisse en l'an 2000.

4 octobre. — Début des vendanges et première neige sur le Jura.

5 octobre. — Démission du comité de direction du Festival

international de cinéma de Locarno. Devenue une rencontre à caractère presqu'exclusivement progressiste, cette manifestation culturelle n'a plus de public valable.

6 octobre. — Le Conseil fédéral approuve le budget de la Confédération pour 1971 qui fait apparaître un boni de 311 millions.

Le projet visant à instituer un dépôt à l'exportation est laissé en attente.

Les trois astronautes d'Apollo 13 sont reçus à Berne.

7 octobre. — Le Conseil national approuve la nouvelle loi sur la monnaie donnant compétence au Conseil fédéral de fixer la parité du franc suisse. Augmentation de la subvention accordée à la fondation Pro Helvetia chargée des échanges artistiques et culturels avec l'étranger.

8 octobre. — Le Conseil fédéral défend sa position dans l'affaire des détournements d'avions devant les Chambres.

9 octobre. — Décision est prise de munir les avions Swissair de portes blindées.

Une grève des poubelles est évitée de justesse à Genève.

10 octobre. — Constatation d'un premier résultat positif des mesures fédérales pour limiter le nombre des travailleurs étrangers : en trois mois l'effectif des travailleurs étrangers à l'année a diminué de 12.731 personnes.

Résultat de la campagne pour la recherche contre le cancer : 2,6 millions au lieu des 6 millions espérés.

11 octobre. — Bâle devient

champion suisse de football en battant Zurich 2-1.

12 octobre. — Ouverture d'une chancellerie diplomatique helvétique en Jordanie.

13 octobre. — Le Conseil fédéral se penche une fois encore sur les problèmes du prix du lait.

14 octobre. — Publication d'une enquête des services sociaux de la Ville de Genève sur la crise du logement : la cote d'alarme est atteinte.

15 octobre. — Le Tribunal fédéral décide de renvoyer le procès des onze membres du groupe jurassien des Béliers accusés d'avoir pénétré au Parlement, leurs avocats ayant résilié leur mandat.

16 octobre. — Une importante délégation parlementaire yougoslave est reçue par M. Pierre Graber, chef du Département politique.

17 octobre. — Une commission d'experts fédéraux décide de ne pas rejeter à priori l'idée d'une éventuelle ouverture du Haut-Rhin jusqu'au lac de Constance à la navigation.

18 octobre. — L'initiative fiscale du parti ouvrier et populaire vaudois (des popistes) sur une révision de la loi fiscale proposant des modifications draciniennes visant à exonérer les petits revenus et les personnes âgées en appliquant aux revenus supérieurs un taux de progression rapide, est repoussée à une forte majorité (participation au scrutin : 15 %, 11 % pour les femmes et 22 % pour les hommes).

19 octobre. — L'Union européenne de Suisse a tenu ses assises à Berne. Les discussions ont porté sur les problèmes économiques qui se poseront à la Suisse face à une CEE élargie.

20 octobre. — Publication des résultats d'une enquête réalisée pour le journal de la télévision suisse sur l'abaissement de l'âge permettant d'exercer le droit de vote : la majorité se prononce en faveur du maintien de 20 ans.

Fusion Ciba-Geigy (deux géants de la chimie suisse) : L'assemblée des actionnaires approuve la décision.

21 octobre. — Le Conseil fédéral accepte l'augmentation de 2 cts du prix du lait à la production. Cette décision aura une répercussion de 3 à 5 cts sur le marché de détail.

22 octobre. — Visite officielle du couple princier de Liechtenstein à Berne.

23 octobre. — La Suisse remporte trois médailles d'or et une médaille de bronze aux championnats du monde de tir à Phœnix (Arizona).

24 octobre. — Renversement sensationnel dans le palmarès du championnat suisse de football : Bâle se fait battre par Winterthour et ainsi Zurich (Grashoppers) reprend la tête du classement. Le canton de Lucerne adopte le suffrage féminin.

25 octobre. — L'Observateur suisse auprès de l'ONU transmet au président de l'Assemblée générale de l'ONU un message du Conseil fédéral en faveur de la coopération internationale en matière de développement sur des bases plus rationnelles et plus objectives. Calendrier interrompu au moment de la rédaction de ce numéro.

Mise en garde contre les offres de placement trop favorables

La population de plusieurs pays et partant des Suisses qui y étaient établis ont récemment été la proie de campagnes publicitaires trompeuses en faveur de fonds de placement aux noms anglo-saxons prometteurs. Des vendeurs avertis procéderont à la visite systématique des particuliers, les engageant par tous les moyens à souscrire des parts présentant ces fonds comme des institutions suisses et insistant sur la sécurité de tels placements par opposition à ceux effectués dans le pays d'accueil. D'autre

très arguments fallacieux furent allégués : la perspective de gains supérieurs à la moyenne et l'assertion que la participation à ces fonds constituait la seule possibilité pour les Suisses de l'étranger de placer de l'argent en Suisse sans que le revenu tombât sous le coup de l'impôt anticipé.

En bref, il fut promis monts et merveilles mais les amères réalités ne se firent guère attendre. La filiale suisse d'une holding étrangère fit dernièrement parler d'elle en raison de son expansion rapide en Suisse et du niveau très élevé de ses intérêts. Au cours du 1^{er} semestre 1970 son bilan enregistra une croissance de près d'un tiers, et l'on créa aussitôt d'autres filiales. Cependant, là aussi, la chute ne tarda pas et la société réalisa la perte la plus considérable jamais enregistrée par une banque en Suisse. Pour préserver les intérêts des clients, un plan est actuellement à l'étude.

Sachant que d'autres entreprises du même genre, portant des noms tout aussi prometteurs s'adresseront à de nombreux Suisses de l'étranger, nous voudrions les mettre en garde de n'effectuer de tels placements qu'après avoir soigneusement examiné la question. En cas de doute, nous conseillons aux intéressés de se renseigner auprès de l'une de nos grandes banques suisses dont la réputation n'est plus à faire. Il existe de nombreuses possibilités de placement en Suisse dont le revenu échappe à l'impôt anticipé. Il est par exemple possible d'accorder un prêt hypothécaire à un parent ou à une connaissance de confiance ; il est également possible de souscrire en Suisse des obligations étrangères offrant toute garantie.

Après la votation sur le droit au logement

Le 27 septembre 1970, le peuple et les cantons suisses ont rejeté l'initiative dite du droit

au logement. Ce résultat est remarquable, alors que le titre de l'initiative laissait entendre que chaque citoyen aurait le droit d'exiger de la Confédération qu'elle mette un logement à sa disposition. Ce mirage n'a pas suffi à gagner la majorité des votants qui, derrière les promesses, ont su voir la réalité qui les attendait.

La réalité, selon le texte même de l'initiative, comprenait des mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir « un logement répondant à leurs besoins ». L'idée était louable, mais qui aurait pu définir les besoins des aspirants au logement, si ce n'est l'Etat ? — Et, le besoin reconnu, aurait-on installé de force les candidats agréés chez des propriétaires qui n'en voudraient pas ? — Pour réaliser ce postulat, les communes, les cantons et la Confédération auraient dû se faire tout à la fois contrôleurs, constructeurs et propriétaires. A ce texte lourd d'inconnues, les votants ont préféré le programme que le Conseil fédéral a d'ores et déjà mis en chantier et que l'acceptation de l'initiative n'aurait pas manqué de bouleverser. Destiné à l'encouragement à la construction, un crédit de 400 millions est demandé aux Chambres qui en discuteront à leur session de décembre prochain. En outre, il est prévu de produire annuellement environ 10 000 logements à loyer réduit, de faciliter l'accès à la propriété du logement, de soutenir les personnes âgées et les personnes seules aux ressources limitées, de procurer une aide pour l'acquisition et l'équipement des terrains à bâtir, enfin de fournir des capitaux au marché du logement. Ces mesures concrètes seront d'une efficacité plus immédiate qu'un texte constitutionnel d'une portée incertaine. La lutte n'en a pas moins été serrée, puisque l'initiative a été rejetée par 359 746 non contre 344 613 oui et par 16 cantons

et demi-cantons contre 9. Pour donner à la très faible majorité de 15 133 bulletins tout son sens, il faut cependant considérer que la participation au scrutin n'a été que de 42,8 %. C'est ainsi que le 20 % à peine du peuple s'est prononcé en faveur du droit au logement. Ceux qui n'ont pas pris la peine de voter ne tenaient évidemment pas au cadeau qu'on leur offrait.

Il s'en est fallu de peu, de 15 000 voix à peine, que les deux majorités, celle du peuple et celle des cantons, ne coïncident pas. Une discordance n'aurait pas manqué de créer un sentiment de malaise. Dans le peuple, la majorité est faite par les grands cantons ; dans les Etats confédérés, par les petits. On ne comprend pas toujours qu'au Conseil des Etats les voix des députés d'Uri aient autant de poids que celles des représentants de Zurich. Cette iniquité apparente aurait été encore accentuée si l'initiative, bien qu'acceptée par le peuple, avait finalement été rejetée du fait de la majorité des cantons. Les cantons acceptants sont ceux de Bâle-campagne, Bâle-ville, Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Zurich. La Suisse romande a donc voté plus massivement que la Suisse allemande. Mais la ligne de partage n'est pas tant entre ces deux parties du pays qu'entre les grandes villes, où sévit la crise du logement, et les campagnes. De votation en votation, cette ligne se déplace : elle suit tantôt la frontière des langues, tantôt celle des confessions, parfois celle du Plateau et des régions montagnardes.

Les Suisses ont tout lieu de se féliciter de ce que leurs bulletins de vote aient une double valeur, dans le calcul de la volonté du peuple tout entier d'une part, dans celui de la volonté de chaque canton d'autre part. A première vue compliqué, ce système assure le respect des minorités. L'exigence de la double majorité prévient la for-

mation de blocs monolithiques qui s'affronteraient à chaque scrutin. S'il faut voter bientôt sur la suppression des articles confessionnels, sur le droit de vote des femmes, sur le statut de l'horlogerie, chaque fois la majorité ne se constituera que pour l'occasion et disparaîtra aussitôt après.

La votation du 27 septembre est encore un sujet de réflexion pour les Suisses de l'étranger. Dans l'enquête que leur Secrétariat a conduite en vue du Congrès tenu à Zofingue les 29 et 30 août, la plupart de leurs groupements ont recommandé que l'exercice du droit de vote soit accordé aux Suisses de l'étranger, et « ceci, du moins pour l'Europe, pas seulement sous forme d'un droit de vote à l'occasion d'un séjour, mais si possible également — à l'occasion de votations fédérales — auprès des consulats suisses et des représentations consulaires des ambassades à l'étranger » (rapport du directeur Marcel Ney à Zofingue).

Il aurait suffi que 20 000 Suisses de l'étranger se prononcent en faveur du droit au logement pour que la majorité populaire soit renversée. On doit se demander si un tel résultat aurait été accepté de bon cœur par les Suisses de l'intérieur. Dans les jours qui ont précédé la votation, ces derniers ont bénéficié d'une information quotidienne, par la télévision, la radio et la presse, qui ne pouvait être dispensée à l'étranger. En cas d'acceptation de l'initiative, ils en auraient supporté toutes les conséquences, notamment par le poids accru des impôts, qui ne sont pas perçus hors de nos frontières.

Cet exemple démontre que l'exercice du droit de vote par les Suisses de l'étranger est une affaire fort délicate. Sa mise en œuvre impliquerait que l'information sur les problèmes politiques soit aussi intense à l'étranger qu'en Suisse. Il se peut qu'elle entraîne aussi, pour nos compatriotes établis hors

du pays, une participation, sans doute réduite, aux charges que supportent les Suisses de l'intérieur.

Il est douteux que cette question épique puisse être résolue d'un coup. Un grand pas serait déjà accompli si les Suisses de l'étranger pouvaient faire entendre leur voix aux Chambres fédérales... « Alors que jusqu'à présent le désir de pouvoir compter sur une délégation au Parlement n'avait été exprimé par les Suisses de l'étranger que de façon isolée et dans quelques pays seulement, cette idée a maintenant été appuyée de façon générale et les 3/5 des réponses étaient pour. » Je suis heureux de ce que le Messager suisse de France donne à l'Organisation des Suisses de l'étranger l'occasion de faire entendre sa voix et de partager avec les Suisses de France l'information nécessaire sur des problèmes qui sont ceux de tous nos compatriotes.

Louis Guisan

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS THÉS PRODUITS EXOTIQUES et ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e

Tél. 703-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés